

Aménagement
forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VILLE EN SALLAZ

Département (s) : 74 - Haute-Savoie

2017 - 2036

Surface cadastrale 68,04 91 ha

Surface retenue pour la gestion 68,05 ha

Altitudes extrêmes : 650 m - 1280 m

Révision anticipée d'aménagement

Schéma régional d'aménagement Rhône-Alpes

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VILLE EN SALLAZ

2017 - 2036

Le contexte :

La forêt communale de Ville-en-Sallaz se situe au sud du massif des Brasses, en grande partie dans une combe aux versants pentus. Le ruisseau d'Entreverges traverse la forêt communale du Nord au Sud.

De par son orientation générale Sud et sa situation encaissée, la forêt bénéficie d'un climat montagnard relativement clément.

La forêt est à majorité feuillue (hêtre et chêne). L'épicéa n'occupe que 18% de la surface.

La fertilité des différentes zones boisées dépend étroitement du sol. Les chênaies pubescentes thermophiles sèches ne présentent pas d'objectif de production et couvrent 34% de la forêt. Les sapinières des sols peu évolués sont de productivité faible. Les hêtraies sapinières et hêtraies-chênaies qui offrent des potentialités plus satisfaisantes n'occupent que 20% de la surface. Enfin 32% de la surface est considérée comme non boisée

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt a un enjeu de production faible sur 27 ha de la partie boisée de la forêt. 17 hectares de peuplements feuillus sont improductifs. 11 ha sont des barres rocheuses non boisables, ou des zones inaccessibles. 11 ha concernant une carrière sont hors sylviculture. La forêt fournit du bois d'œuvre résineux (charpente), et les peuplements feuillus sont peu valorisés actuellement.

L'enjeu de biodiversité est reconnu sur 46 ha, avec la présence de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de La Plagne, du Bois de l'Herbette et du Chaffard.

La forêt possède un enjeu social local sur 61 ha. Elle est traversée par le sentier de la boucle des Brasses (PDIPR). La sensibilité paysagère est faible. L'axe de la combe où est située la forêt communale étant perpendiculaire à la route départementale, la forêt communale de Ville-en-Sallaz est peu visible depuis la vallée, de même que la carrière qui est en exploitation actuellement.

L'enjeu social est reconnu par la présence de périmètres rapprochés de captage sur 7 ha.

L'enjeu de protection contre les risques naturels est considéré comme faible sur l'ensemble de la forêt. Il concerne surtout le ruisseau d'Entreverges où les risques d'embâcles sont à surveiller.

Bilan de l'aménagement précédent :

La forêt a fait l'objet de coupes résineuses., avant la période 1988-2002. La forêt n'était pas aménagée, et des coupes aperiodiques dans le taillis ont permis l'installation de quelques résineux de façon éparse. Les prélèvements résineux ont été effectués au coup par coup.

Durant la période précédente, ils ont représenté 73 m³/an, équivalent à 1.7 m³/ha/an sur la surface en sylviculture, soit 18% de plus que les prévisions.

Le volume hectare (170 m³) est encore inférieur à la valeur "cible" (218 m³/ha).

Les recettes bois (1054 €/an) ont par contre été inférieures aux prévisions (58%), les prix de vente des bois ayant été plus bas que prévus.

Le niveau de dépenses a été supérieur de 22 % par rapport au montant prévisionnel.

Les travaux sylvicoles moins élevés que prévus (74%), ont été axés principalement sur les jeunes peuplements. Les autres travaux (maintenance et infrastructures) ont été beaucoup plus élevés que prévus

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

L'objectif principal sera de recapitaliser et rajeunir les peuplements forestiers, tout en favorisant le mélange d'essences, les conditions stationnelles fragilisant l'épicéa face aux dérèglements climatiques.
Il sera associé aux besoins paysagers, sociaux, de protection contre les risques naturels et écologiques

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

La recapitalisation des peuplements, associée au mélange d'essences, amène donc des prélèvements plus faibles pour la prochaine période d'aménagement.

Les prélèvements feuillus seront conditionnés par la commercialisation des produits ligneux de la forêt, de faible qualité. La question de vente du bois de chauffage, ou "bois énergie" doit être posée pour la période à venir. Il existe un volume annuel de bois-énergie estimé à 150 m³/an, jusqu'alors exploité en affouage.

L'ensemble de la forêt sera classé en deux groupes :

Un groupe irrégulier avec une sylviculture menée de façon extensive, à rotation de 20 ans

Les parcelles 2, 3, 4, 6 et 7 seront laissées au repos en raison d'un faible capital sur pied.

Un groupe hors sylviculture sera constitué de la parcelle 8 au vu des difficultés d'exploitation et des conditions stationnelles

pour les travaux :

L'effort sur la régénération et les jeunes peuplements qu'il conviendra d'accompagner par des dégagements et dépressages sera à poursuivre.

L'entretien régulier et la préservation de la desserte sont eux aussi plus que nécessaires au traitement en futaie irrégulière des peuplements.

L'entretien du périmètre et des limites parcellaires sera effectué.

Bilan prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter un volume total de 53 m³/an. La récolte prévue est en diminution par rapport aux récoltes effectuées (79 m³/ an) lors de la dernière période d'aménagement afin de recapitaliser des peuplements forestiers. La récolte s'exercera donc en priorité sur les peuplements denses, mais restera en deçà de la production estimée (3 m³/ha/an pour les peuplements résineux et feuillus).

Le bilan financier prévisionnel est déficitaire: l'effort de suivi des jeunes peuplements s'avère en effet nécessaire pour assurer le renouvellement des peuplements. L'entretien de la desserte est lui aussi indispensable à la conduite des peuplements irréguliers.

Il restera lié la réalisation du programme des coupes. Il pourra être amélioré avec l'optimisation des récoltes feuillues, notamment avec la mobilisation des volumes « chauffage » ou « bois énergie » dans le taillis.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VILLE EN SALLAZ
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	74 - Haute-Savoie	
Communes de situation	VILLE EN SALLAZ	LA TOUR
N° ONF de la région nationale IFN de référence	708- Chablais-Giffre	
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes	

Type d'aménagement forestier	Révision anticipée d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2017	2036

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
forêt communale de Ville en Sallaz		68 ha, 04a 91ca	06/09/2005	2003	2016

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	68 ha, 04a 91ca
Surface retenue pour la gestion	68,05 ha
Surface boisée en début d'aménagement	46,20 ha
Surface en sylviculture de production	27,14 ha

La surface est répartie comme suit sur les communes de situation

- Commune de LA TOUR : 65 ha 44 a 94 ca
- Commune de VILLE-EN-SALLAZ 2 ha 59 a 97 ca

Il existe 21,85 ha de zones rocheuses, de carrière et de zones de zones inaccessibles (végétation arbustive) considérées comme non boisées,

La surface forestière considérée comme boisée est de 46,20 ha.

16,82 ha de peuplements chétifs sont considérés comme non productifs.

La surface en sylviculture de production est estimée à 27,14 ha

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 41 ha	faible 27 ha	moyen	fort	68 ha
Fonction écologique		ordinaire 22 ha	reconnu 46 ha	fort	68 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 61 ha	reconnu 7 ha	fort	68 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 68 ha	moyen	fort	68 ha

L'enjeu de production est faible sur 29 ha de la partie boisée de la forêt.

39 ha sont classés sans objet : 11 ha de zone de carrière, 11 ha de barres rocheuses non boisables, de zones inaccessibles et 17 ha de peuplements improductifs (chétifs).

L'enjeu de biodiversité est ordinaire sur 22 ha et reconnu sur 46 ha, du fait de la présence d'une ZNIEFF de type 1

La forêt possède un enjeu social local sur 61 ha. Elle est traversée par le sentier de la boucle des Brasses (PDIPR). La sensibilité paysagère est faible. L'axe de la combe où est située la forêt communale étant perpendiculaire à la route départementale, la forêt communale de Ville-en-Sallaz est peu visible depuis la vallée, de même que la carrière qui est en exploitation actuellement.

L'enjeu social est reconnu par la présence de périmètres rapprochés de captage sur 7 ha.

En l'absence de Plan de Prévention aux Risques Naturels, la commune est cependant dotée d'un document communal synthétique (DCS). L'enjeu de protection contre les risques naturels est considéré comme faible sur l'ensemble de la forêt. Il concerne surtout le ruisseau d'Entreverges où les risques d'embâcles sont à surveiller.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	7 ha	Zone de périmètres rapprochés de captages d'eau potable pour les communes dans les parcelles 6, 7, 8, 9 et 10

Réglementation des captages: on appliquera les préconisations du GSM Alpes du nord pour une gestion forestière adaptée à la protection de la ressource eau.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	46 ha	La Plagne Bois de l'Herbette Le Chaffard N° 74080003
ZNIEFF de type II	64 ha	POINTE DES BRASSES ET MONTAGNE D'HIRMENTAZ
contrats de milieu	68 ha	Arve (2ième contrat) , Giffre et Risse

L'aménagement de la forêt communale n'engendre pas d'effets dommageables sur les milieux et la faune des zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 et 2)

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	2 ha

L' accès et la place de dépôt seront à préserver de tout urbanisme en bas de la parcelle 10.

L' épicéa commun reste à surveiller, notamment en basse altitude avec l'accentuation du réchauffement climatique .

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	11 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	68 ha

La forêt est desservie en pistes, mais les difficultés de desserte représentent 11 ha. Elles sont dues à la longueur de traîne qui est supérieure à 1500 m, notamment pour les parcelles : 6, 7, 8, 9, 1 et 2 parties hautes.

La chasse est allouée à l'ACCA de Ville-en-Sallaz, sur la forêt communale, y compris sur le territoire communal de LA TOUR. La redevance était de 152 € / an en 2002.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
exploitation de carrière : parcelle 7	11 ha

Une carrière est exploitée en parcelle 7. Les peuplements concernés sont des peuplements chétifs, de qualité très médiocre sur sols superficiels et peu fertiles.

Un contrat d'exploitation a été établi le 11 juin 2007 avec la SARL CARRIERE ROSETTO et une demande d'autorisation de défrichement a été demandée en mai 2008 pour une surface de 3,6946 ha. La zone concernée fait partie de la parcelle 7 de la forêt communale, et bénéficie de l'application du régime forestier. Le réaménagement de la carrière prévoyant la revégétalisation du site, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à une distraction du régime forestier.

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière, une convention pour la mise en place de mesures compensatoires à la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces sur la parcelle cadastrée 2414 (parcelle 7) a été signée en date du 19/09/ 2011. Un avenant à cette convention en date du 19 / 10 / 2011 amène la surface de l'espace préservé en parcelle 7 à 5 ha jouxtant le site de la carrière.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	650 m	1 280 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ana 3.3	Sapinières des sols peu évolués	10,13 ha	15%
ana 5.3	Hêtraies-sapinières sèches	5,22 ha	8%
ana 7.1	Chênaies pubescentes thermophiles sèches	22,87 ha	34%
ana 7.6	Hêtraies-chênaies peu humides	7,98 ha	12%
non décrit	non boisés ou non décrits falaises, barres rocheuses, emprises	21,85 ha	32%
TOTAL		68,05 ha	

Les stations non décrites correspondent aux peuplements chétifs, inaccessibles, et des zones arbustives considérées comme non boisées de la forêt. Elles occupent une surface de 22 ha. Les Sapinières des sols peu évolués sont de productivité faible. Les autres stations (hêtraies sapinières et Hêtraies - chênaies) offrent des potentialités plus satisfaisantes (moyennes) en fonction des sols rencontrés.

Les chênaies pubescentes thermophiles sèches ne présentent pas d'objectif de production.

L'accroissement du réchauffement climatique limitera l'adaptation de l'Épicéa commun dans ces stations.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Epicéa commun	18%
Sapin pectiné	0%
Chêne pubescent	30%
Hêtre	48%
Autres feuillus	4%
TOTAL	100%

Sur la partie boisée, l'épicéa représente 18 % de la surface boisée, le hêtre 48 %, le chêne et les autres feuillus 34% de la surface. Le sapin n'est présent qu'à l'état de trace (1 %) en parcelles 2, 4, et 5.

La proportion de résineux reste stable (19 %). Le hêtre est en augmentation, notamment dans les peuplements mélangés et le taillis où il se développe au détriment du chêne. Le chêne en légère baisse (-3 %) est surtout présent dans les peuplements chétifs et le taillis.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
1	Futaie à strate 1 prépondérante	3,91	6%
12	peuplement à strate 1 et 2	5,34	8%
J	peuplement jardiné	2,73	4%
R	Régénération	1,47	2%
C	Peuplement clair	0,65	1%
T	Taillis	15,28	22%
CH	Peuplement chétif	16,82	25%
A	Espace non boisé, végétation arbustive uniquement	21,85	32%
TOTAL		68,05 ha	

Sur la surface décrite, on note la prépondérance des peuplements feuillus : peuplements chétifs (36 %) et taillis (33 %) qui occupent 66 % de la surface boisée. Ces peuplements sont pour la plupart de faible potentialité et souvent localisés dans des zones d'accès difficiles.

Les peuplements de type 12 (peuplement à strate 1 et 2) et les peuplements jardinés représentent respectivement 12 % et 6 % de la surface boisée: ce sont des peuplements mixtes à majorité feuillue (70 %). Les futaies adultes résineuses (type 1) occupent 8 % de la surface boisée. On note un déficit de peuplements en régénération (type R): 1 % de la surface.

Dans l'avenir, la forêt risque d'être rajeunie en fonction du comportement des peuplements adultes d'épicéa face aux changements climatiques, dépérissement, notamment en basse altitude.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	27,14 ha	45,00 ha
Hors sylviculture de production	40,91 ha	23,05 ha
TOTAL	68,05 ha	

L'aménagement précédent classait dans sa totalité la forêt en une série unique traitée en futaie irrégulière par bouquets et parquets. Sur la prochaine période d'aménagement, 27 ha seront traités en futaie irrégulière, 41 ha seront hors sylviculture de production, constitués de vides non boisables et de peuplements non exploitables (peuplements chétifs) et peu ou pas accessibles.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Hêtre	En stations de Sapinières des sols peu évolués, Hêtraies-sapinières sèches et Hêtraies-chênaies	12,54 ha	46,2%		35
Sapin pectiné	Dans les stations de Sapinières des sols peu évolués, Hêtraies-sapinières sèches et Hêtraies-chênaies, à traiter en mélange avec hêtre et épicéa	0,30 ha	1,1%		40
Epicéa commun	A traiter en accompagnement dans les hêtraies-sapinières sèches et les Hêtraies-chênaies.	7,66 ha	28,2%		40
Chêne sessile	En mélange dans les Hêtraies-chênaies.	5,65 ha	20,8%		40
Erable sycomore	Erable sycomore, merisier, allisier(s) en mélange ,	0,99 ha	3,6%		40
TOTAL		27,14 ha			

Les critères d'exploitabilité pour le hêtre, l'épicéa, et le sapin sont définis pour une sylviculture optimale. Ils sont conformes au Schéma Régional d'Aménagement (SRA Rhône-Alpes). La présence de l'épicéa reste conditionnée à son comportement face au dérèglement climatique. Il sera maintenu dans la situation actuelle lorsqu'il est bien venant. Le mélange sapin hêtre épicéa sera à favoriser en proportion de 30 % de résineux. Le mélange d'essences devrait permettre l'adaptation des peuplements aux dérèglements climatiques.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	3,30 ha
Surface effectivement régénérée	7,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Les peuplements en régénération (type R) représentent 1,47 ha. Ils sont issus de plantations effectuées en 1994 et 2012. La plantation de 1994 en parcelle 7 présente une croissance très lente.

Ils sont complétés par une régénération naturelle acquise dans les peuplements adultes et jardinés.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	27,14 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	20 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	86 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	20 m ² /ha	15,9 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40%	22%	D
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	172 tiges/ha	40 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,54 ha		

Sur la surface en sylviculture, on constate une surface terrière résineuse de 6 m²/ha, ce qui représente un volume/ha résineux de 77 m³. La surface terrière totale, toutes essences confondues, est de 16 m²/ha (170 m³/ha), bien inférieure à l'objectif cible. Elle est plus forte dans les futaies adultes (de l'ordre de 26 m²/ha, soit 288m³/ha).

L'absence de prélèvements dans les peuplements feuillus, ainsi que les futaies adultes résineuses ont induit un vieillissement de la forêt

Le potentiel de régénération basse, (18 ha de régénération présente mais insuffisante), et le stock de perches dans le taillis devraient permettre d'optimiser les structures des peuplements forestiers lors de la prochaine période d'aménagement.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Par-celle _UG	Surface totale (ha)	Surface en sylv. (ha)	Surface boisée hors sylv. (ha)	Rotation (ans)	Surf. par groupe
Code	Libellé						
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	1	7,73	1,87	3,76	20	57,76
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	2	4,64	3,54	1,10	repos	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	3	5,28	1,70	0,90	repos	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	4	7,52	4,29	2,86	repos	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	5	5,84	4,30	0,00	20	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	6	4,70	3,90	0,80	repos	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	7	16,44	2,92	2,50	repos	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	9	3,72	2,73	0,61	20	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	10	1,89	1,89	0,00	20	
HSY	autre hors sylviculture de production	8	10,29	0,00	4,29	repos	
Totaux			68,05	27,14	16,82		

L'aménagement précédent avait classé les parcelles de la forêt communale en une série unique. Au vu des conditions stationnelles et des conditions d'exploitations actuelles, l'ensemble de la forêt sera classé en deux groupes :

Un groupe irrégulier avec une sylviculture extensive comprenant la majeure partie de la forêt (parcelles 1 à 7 et 9 et 10)

et

un groupe hors sylviculture comprenant la parcelle 8, au vu des difficultés d'exploitation et des conditions stationnelles

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Volume total présumé (m ³)	Observations
	P ^{le} -UG	Partie d'UG								
2018	10		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	1,89 ha	1,89 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	X	270 m ³	enjeux signalés : protection captage coupe conditionnelle : absence de place de dépôt
2026	9		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	3,72 ha	2,73 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Hêtre > 50% et sapin-épicéa 20 à 50% peuplement à décapitaliser		320 m ³	enjeux signalés : protection captage grande longueur de traîne
2030	5		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	5,84 ha	4,30 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Hêtre > 50% et sapin-épicéa 20 à 50% peuplement à capitaliser		70 m ³	
2036	1		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	7,73 ha	1,87 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicéa peuplement à décapitaliser		350 m ³	

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	88 m ²	88 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 010 m ³	1 010 m ³

Les prélèvements seront de l'ordre de 1,9 m³/ha /an sur la surface en sylviculture et donc inférieurs à la production de la forêt (3 m³/ha/an). Ils sont, en revanche, supérieurs à la production estimée sur la surface à parcourir (4.6 m³/ha/an). Cette surface à désigner correspondant principalement à des peuplements où le capital sur pied est supérieur à la valeur d'équilibre.

Avant la période 1988-2002, la forêt n'était pas aménagée. Des coupes apériodiques dans le taillis ont permis l'installation de quelques résineux de façon éparse. Les prélèvements résineux ont été effectués au coup par coup. Durant la période précédente, ils ont représenté 1.7 m³/ha/an. Le volume hectare (170 m³) est encore inférieur à la valeur "cible" (218 m³/ha).

La recapitalisation des peuplements, associée au mélange d'essences, nécessite donc des prélèvements plus faibles pour la prochaine période d'aménagement.

Les prélèvements feuillus seront conditionnés aux conditions de commercialisation. La question de vente de bois de chauffage, ou "bois énergie" doit être posée pour la période à venir, (150 m³/an de volume d'affouage est prévisible).

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
dég	dégagement plantations et semis naturels	Parcelles 2, 5 et 7	6	degagements de semis naturels en parcelles 5 et 7 et degagements deplantation en parcelle 2	9 000 €	I
dép	dépressage nettoyage (pplt de 3 à 6 m haut)	parcelle 7	1	ancienne plantation, pour les tiges d' avenir restantes	1 500 €	I
Total					10 500 €	
soit annuellement					525 €/an	

* Investissement ou Entretien

Les travaux sylvicoles seront engagés sur les peuplements de type R et sur la régénération basse acquise. Ils sont nécessaires pour rajeunir une forêt vieillie. Les dégagements seront réalisés sur la plantation en parcelle 2 et sur les semis naturels. Les dépressages seront effectués sur la parcelle 7. La surface travaillée représente 20 % de la surface en sylviculture.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien pistes et plce dépôt (parcelle 10)	forêt	2130		12 780 €	E
route	parcelle 7	170		3 400 €	E
Total				16 180 €	
soit annuellement				809 €/an	

* Investissement ou Entretien

L'entretien régulier de la desserte est lui aussi plus que nécessaire au traitement en futaie irrégulière des peuplements.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien périmètre et limites parcellaires	forêt	10		6 500 €	E
Total				6 500 €	
soit annuellement				325 €/an	

* Investissement ou Entretien

Les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire se feront en priorité en fonction du programme des coupes.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Les directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service de l'ONF relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière seront appliquées, notamment les préconisations du GSM Alpes du Nord pages 250 à 265 (maintien d'arbres morts ou à cavités, mise en place d'îlots de vieux bois, mélanges des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau, ...).

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

<p>COMMENTAIRES :</p> <p>⇒ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe</p>
--

Forêt communale de Ville En Sallaz

Révision d'aménagement forestier

Carte de situation

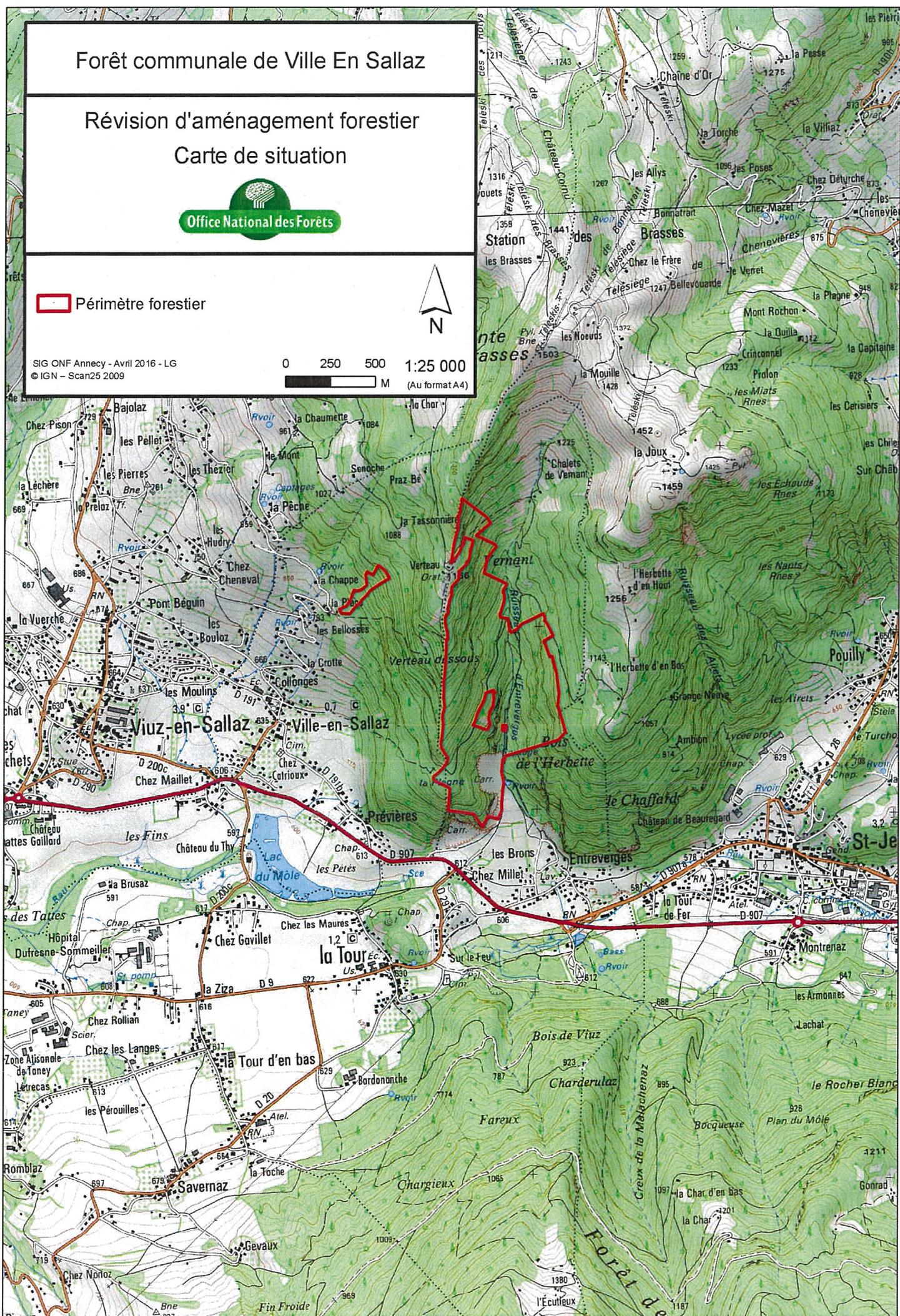


 Périimètre forestier



SIG ONF Anancy - Avril 2016 - LG
© IGN - Scan25 2009

0 250 500 1:25 000
M (Au format A4)



Forêt communale de Ville En Sallaz

Révision d'aménagement forestier

Plan forestier



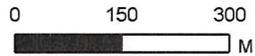
Voirie publique

- Accessible aux grumiers
- Limité aux VL

Desserte

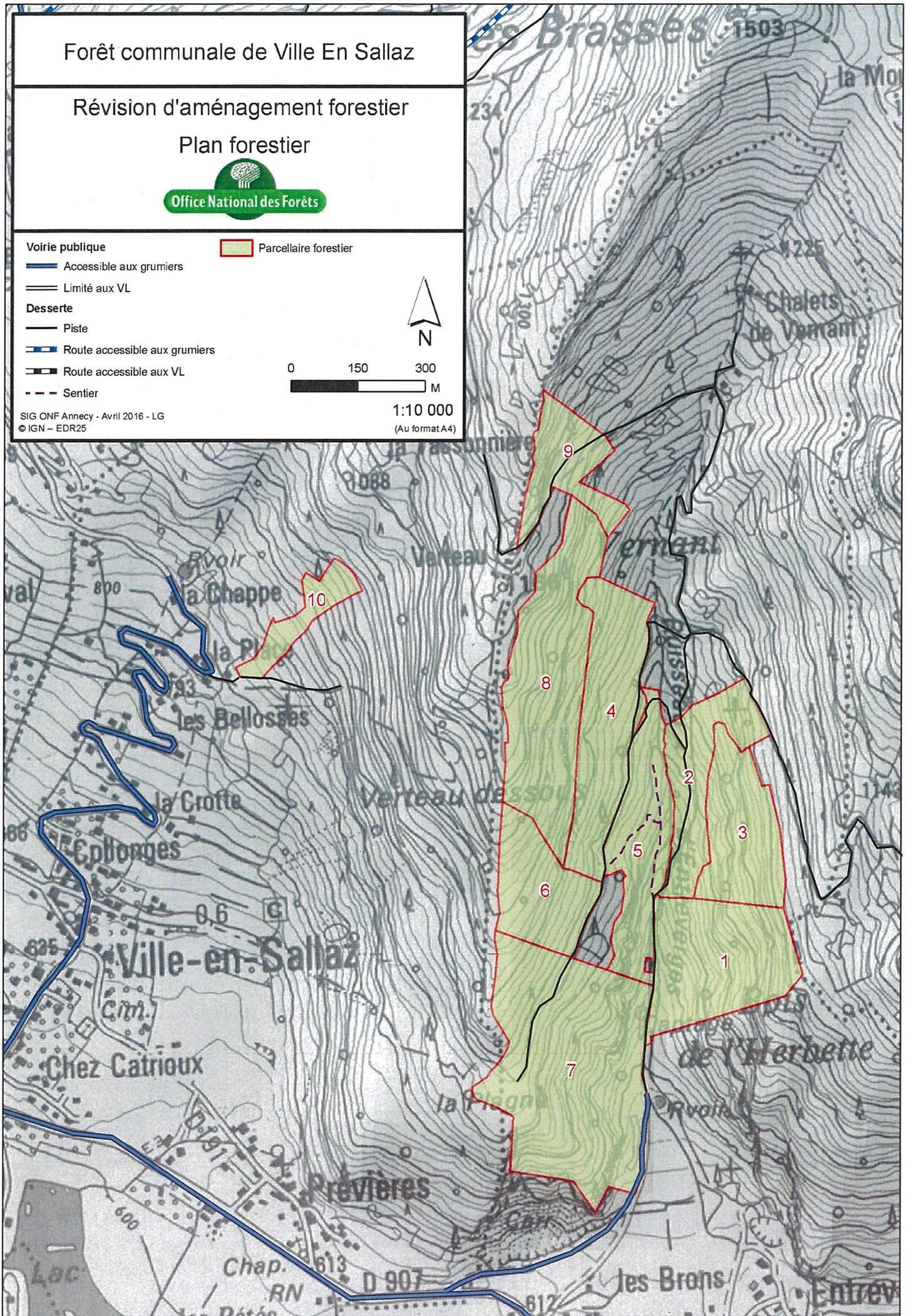
- Piste
- Route accessible aux grumiers
- Route accessible aux VL
- - - Sentier

Parcellaire forestier



1:10 000
(Au format A4)

SIG ONF Ancecy - Avril 2016 - LG
© IGN - EDR25



Forêt communale de Ville En Sallaz

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux de production



 Parcelle forestier

Enjeu de production

 sans objet

 faible

 moyen

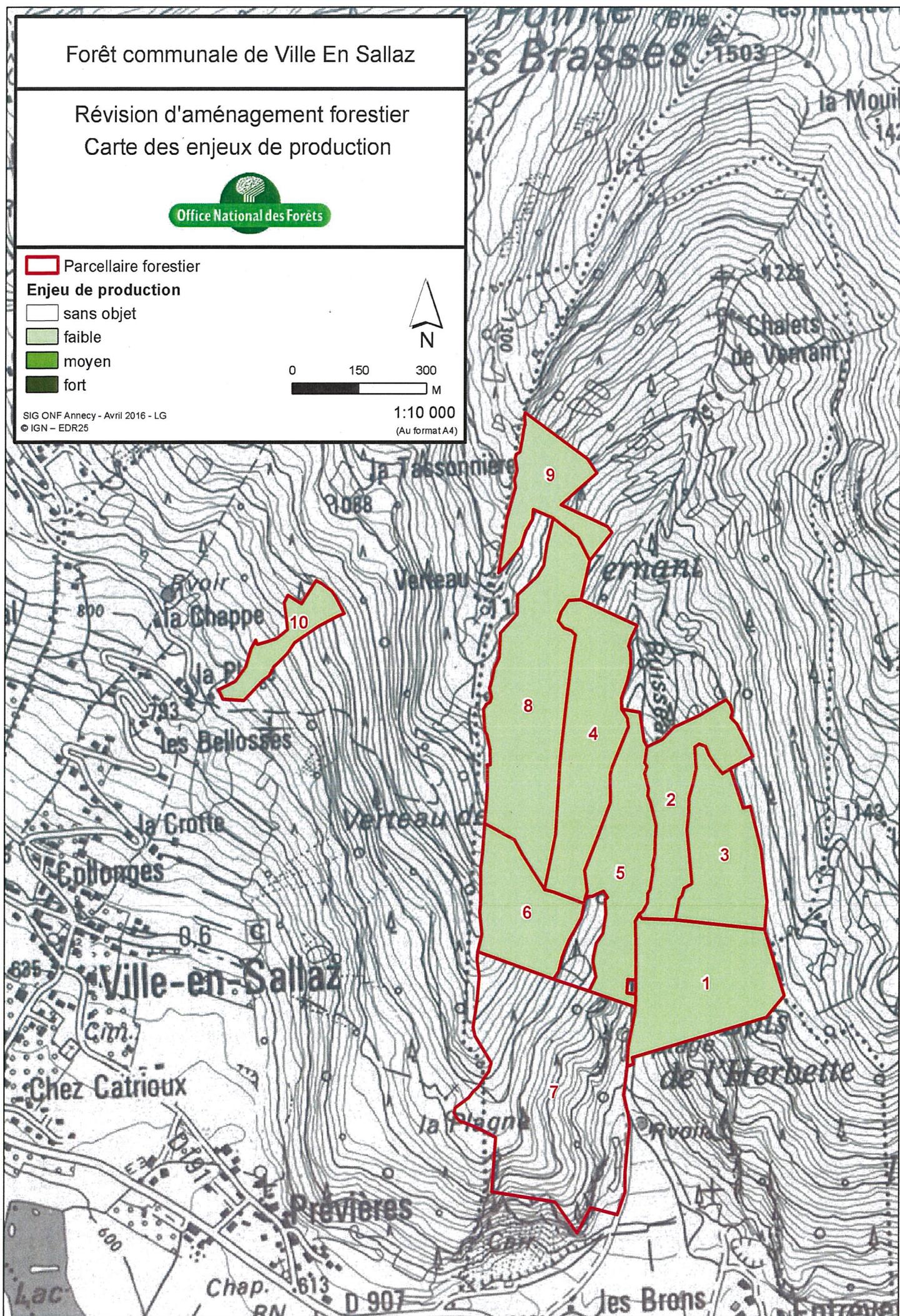
 fort



0 150 300
M

SIG ONF Amnecy - Avril 2016 - LG
© IGN - EDR25

1:10 000
(Au format A4)



Forêt communale de Ville En Sallaz

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux écologiques



 Parcelle forestière

Enjeu écologique

 faible

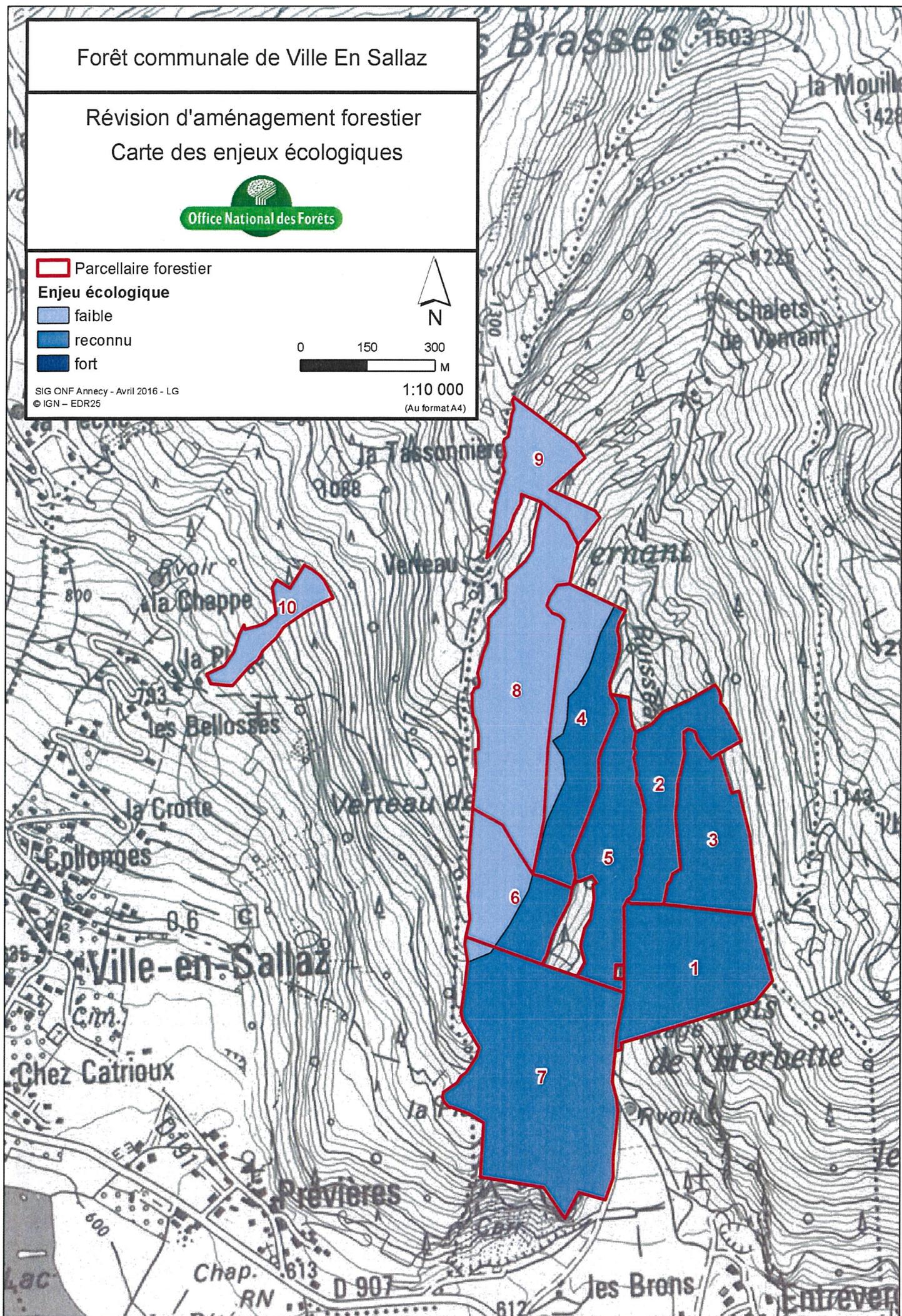
 reconnu

 fort



SIG ONF Anncy - Avril 2016 - LG
© IGN - EDR25

1:10 000
(Au format A4)

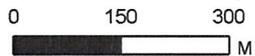


Forêt communale de Ville En Sallaz

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux sociaux

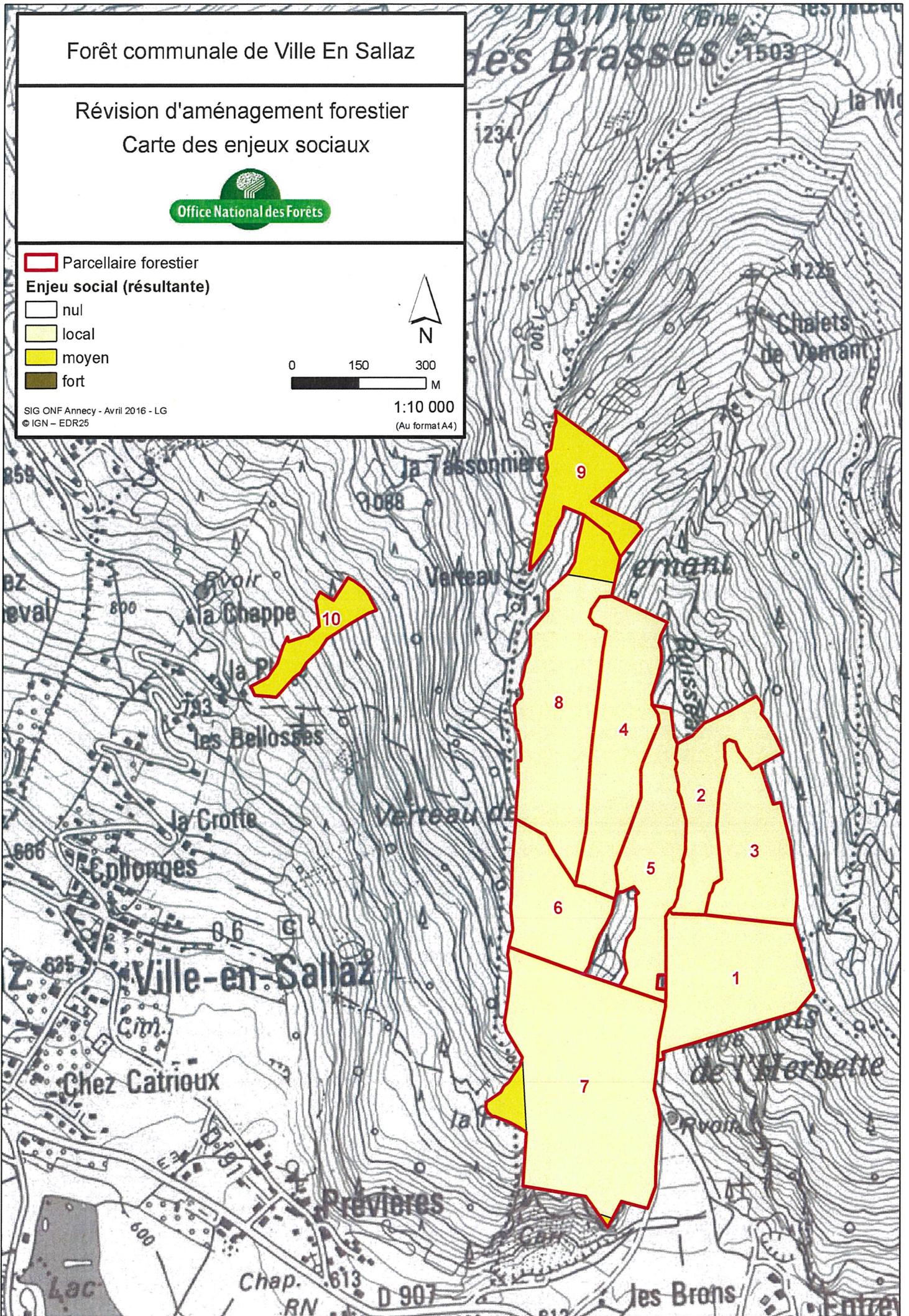


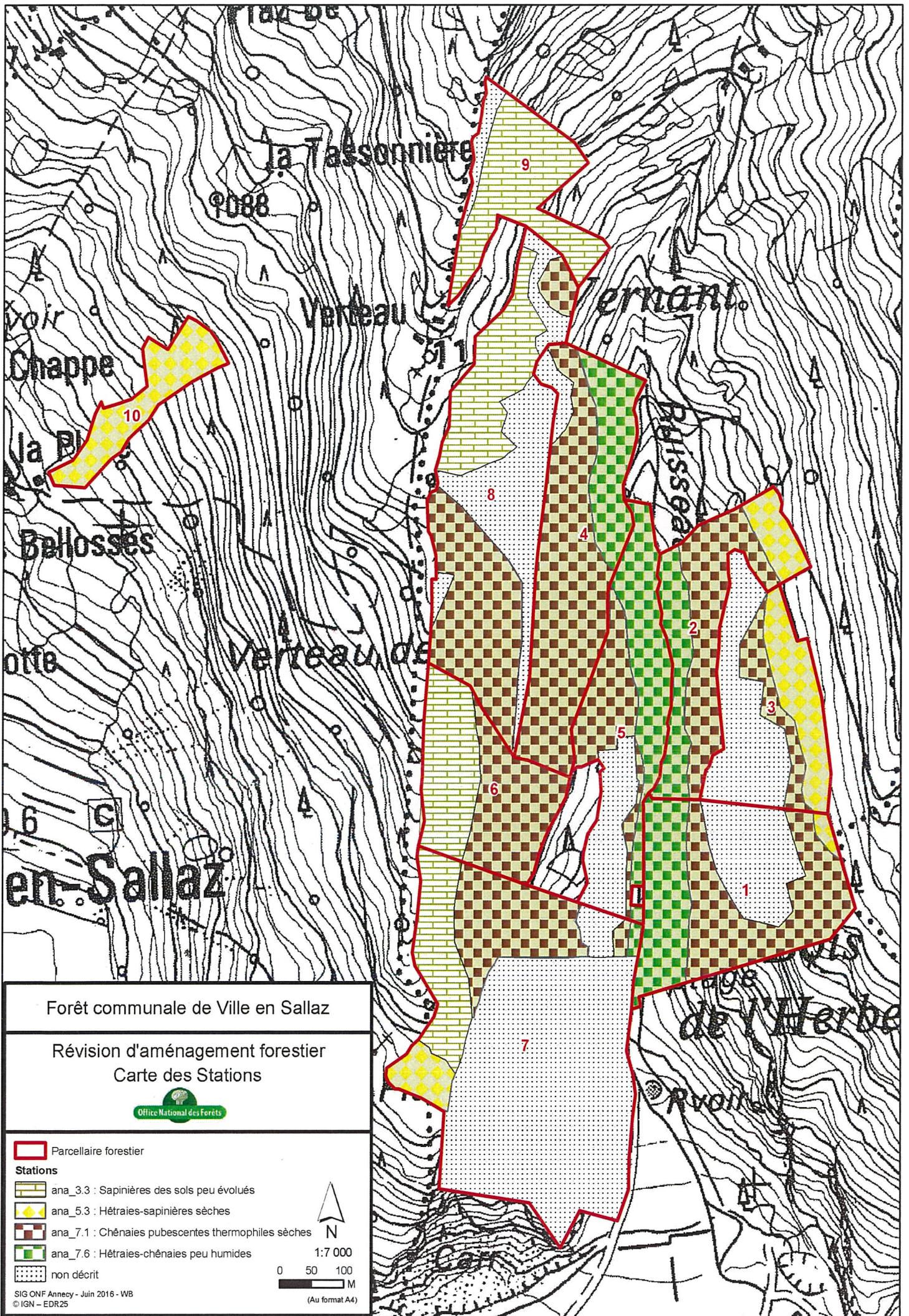
- Parcelle forestière
- Enjeu social (résultante)**
- nul
- local
- moyen
- fort

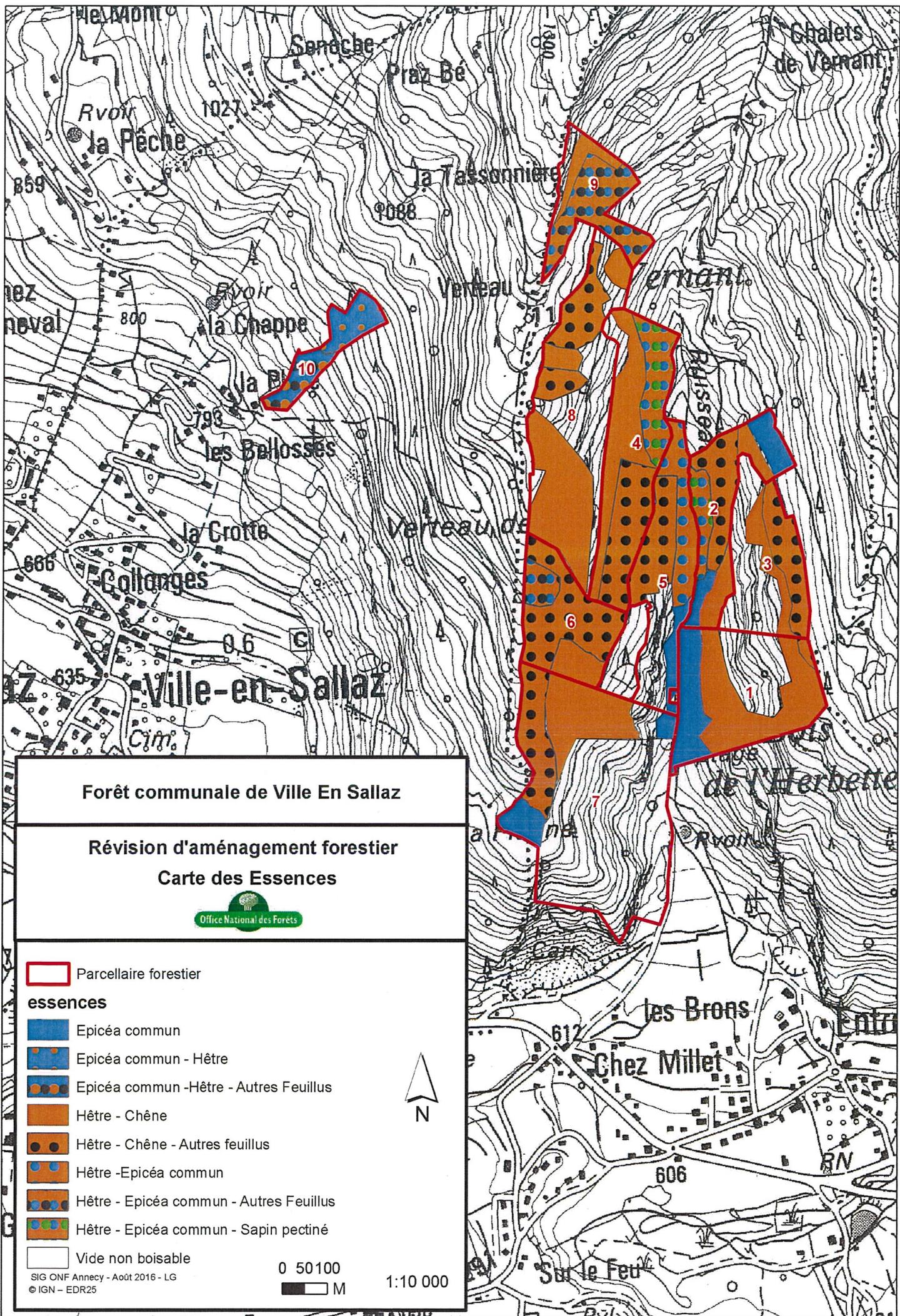


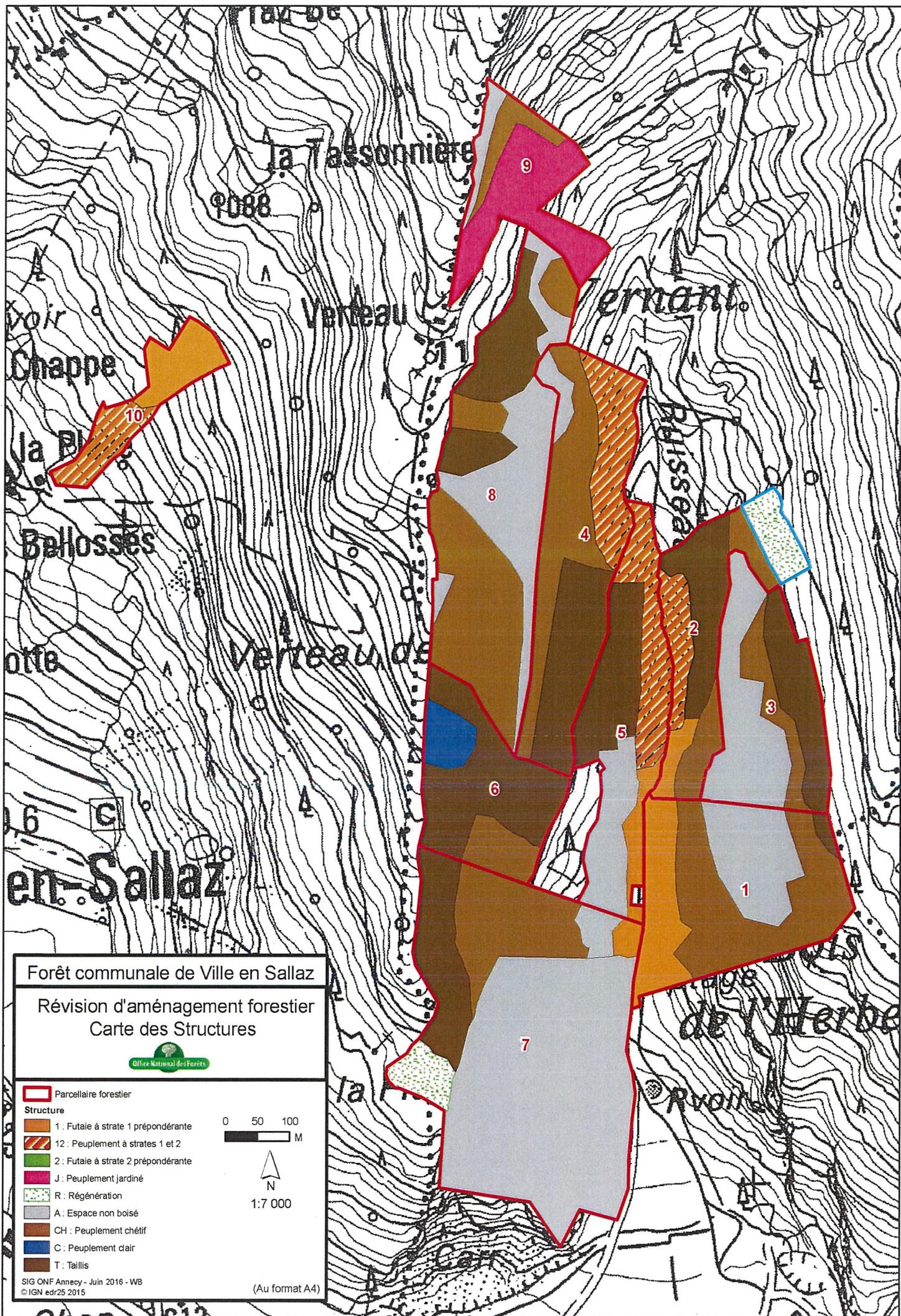
SIG ONF Anancy - Avril 2016 - LG
© IGN - EDR25

1:10 000
(Au format A4)









Forêt communale de Ville en Sallaz

Révision d'aménagement forestier Carte d'aménagement



- Unités de gestion
- Surface en sylviculture**
 - Passage en coupe
 - Passage en partie en coupe
 - Pas de passage en coupe
 - Hors sylviculture
 - villensallaz_amgt
- Groupe**
 - Irrégulier objectif mixte
 - Hors sylviculture de production



SIG ONF Anney - Ocotbre 2016 - LG
© IGN - EDR25

